

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Sur les conseils des conseils relatifs à la propriété des terres.

(loi du 20 Mars 1851.)

N° 49. — *District de Malsau.* — Séance du 23 août 1866.

Testator a Oho v. contre Testator a Pupa v.

Le conseil, faisant application des articles 79 de la loi de 1853, 3 de la loi de 1866, ordonne le partage entre les parties des terres. Pupa, Opuatse et Vannamono, ainsi que des villages Tepuna, Meisao et Ahumou.

N° 50. — *District de Malsau.* — Séance du 23 août 1866.

Tiamamara a Tapi v. contre Meisao a Pupa v.

Le conseil, considérant que la terre Tutuotooti appartenait anciennement à Pasiu, oncle de la demanderesse, reconnaît les droits de celle-ci à la propriété de cette terre.

N° 51. — *District de Poca.* — Séance du 24 août 1866.

Malsi a Tapi v. contre Malsi a Hoo v.

Le conseil, statuant par défaut, adjuge au demandeur la propriété de la terre Tupuna.

N° 52. — *District de Malsau.* — Séance du 17 septembre 1866.

Pasao a Hoo v. contre Malsi a Tapa v.

Le conseil adjuge à Malsi a Tapa la propriété de la terre Hoo, comme provenant de ses ancêtres. Les articles 79 de la loi de 1853, 3 de la loi de 1866, ordonnent le partage entre les parties de la terre Tepototoni, conformément à l'article 70 de la loi de 1853, 3 de la loi de 1866.

Te mau para i faatua hia e te mau apo ra mau mataiaina no te riro rau e faa faatua.

(Loi du 20 Mars 1851.)

N° 43. — *Matoisina ra e Matoisina.* — Pupu rau no te 23 août 1866.

Testator a Oho v. contre Testator a Pupa v.

Mai te 2 au te mau rau no te mau hia 1855, e te 2 no te mau rau no te mau hia 1866, au faatua te apo rau e la chapa hia na fenua ra e Pupu, Opuatse e Vannamono, e na poho ra hoi O Tepuna, O Meisao e O Ahumou i ropoti i na faa mau.

N° 50. — *Matoisina ra e Matoisina.* — Pupu rau no te 23 août 1866.

Tiamamara a Tapa v. e O Meisao a Pupa v.

Ua faatua te apo rau e O Pasiu, te Tupuna e te lei mai mai, te faa i mutetio rau no te fenua ra e Tutuotooti, na reira na faa firo iana e faa no laua fenua ra.

N° 51. — *Matoisina ra e Poca.* — Pupu rau no te 24 août 1866.

Malsi a Tapa v. e O Malsi a Hoo v.

Te apo rau e te rava rau mai te lei mai e te hoi faa firo i mau i tona rau, e na faa firo i hoi hoi mai e faa no te fenua ra e Tupuna.

N° 52. — *Matoisina ra e Matoisina.* — Pupu rau no te 17 septembre 1866.

Pasao a Hoo v. e O Malsi a Tapa v.

Ua faatua te apo rau e O Malsi a Tapa anao ra te faa no te fenua ra e Hoo, no roto mai i tona rau Tupuna e Tei e O Atalia v., e na chapa hoi i te fenua ra e Tepototoni i ropoti i na faa mau, mai te 2 au te i rava rau no te mau hia 1855, e te 2 no te mau rau no te mau hia 1866.

PARTIE NON OFFICIELLE.

— FRANCE —

Calais des invalides du travail.

1. Empereur a adressé la lettre suivante au ministre d'Etat :

« Saint-Cloud, le 28 juillet 1866.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Le décret du 9 mars 1855 qui a fondé les asiles de Vincennes et du Valentin dispose que ces établissements recevront non-seulement les ouvriers convalescents, mais encore les ouvriers mutilés et dans le cours de leurs travaux. Pour ceux qui préfèrent rester dans leurs familles, l'admission pourra être convertie en une subvention annuelle ou mensuelle, fixée par une commission administrative.

« Cependant jusqu'à ce jour les crédits affectés à cette fondation ont été prélevés de 1 p. 0/0 sur le montant des travaux publics adjugés dans la ville de Paris et sa banlieue, n'ont permis de secourir que les ouvriers convalescents ; les ouvriers mutilés ont été privés d'assistance.

« Il me paraît juste de réaliser d'une manière plus générale à l'égard de ces derniers les promesses du décret de 1855, et à cet effet, il importe de faire appel à d'autres ressources que celles qui avaient d'abord été créées.

« Je crois utile, en premier lieu, de provoquer le concours des intéressés eux-mêmes, qu'il ne convient pas de décharger du soin de toute prévoyance. On pourrait leur demander une contribution volontaire et modérée. Au produit de cette cotisation viendraient s'ajouter les sommes provenant du prélèvement de 1 p. 0/0 opéré sur les travaux publics exécutés par l'Etat, les départements et les communes. Ce serait une sorte de caisse d'assurance subventionnée. Administrée par le Gouvernement, elle prendrait le nom de Caisse des familles du travail.

« Elle aurait pour objet de venir en aide : 1° aux ouvriers des villes et des campagnes qui, après s'être fatigués, auraient été atteints, dans l'exercice de leurs travaux, de blessures entraînant une incapacité continue de travail ; 2° aux veuves de ceux qui, placés dans les mêmes conditions, auraient perdu la vie.

« Il y aurait lieu de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer pour qu'elles consentent aux prélèvements nécessaires sur le

montant de leurs travaux, en retour des mêmes avantages accordés à leurs employés.

« D'après cette organisation, les individus atteints personnellement ou par leur administration auraient seuls droit, comme on voit, à une pension pour eux ou à un secours pour leur veuve.

« En supposant que la remise de 1 p. 0/0 exercée sur le montant de tous les travaux publics ci-dessus énumérés rapporte 4 millions par an et que la cotisation d'un certain nombre d'ouvriers s'élève à 1 million, les revenus de la caisse seraient annuellement de 5 millions ; et, en admettant que les droits moyennés par les pensions soient de vingt années, on aurait la facilité de donner environ 800 pensions, de 300 francs par an, aux victimes du travail.

« Je vous prie de vous entendre avec les ministres de l'Intérieur et des Travaux publics pour régler sur les bases ci-dessus un projet de décret, de concert avec le conseil d'Etat.

« Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

Visite de l'Impératrice aux cholériques d'Amiens.

Voici les détails que donne le *Mémorial d'Amiens* sur la visite de l'Impératrice aux cholériques d'Amiens :

Hier matin (mercredi 7 juillet), à huit heures et demie, M. le conseiller d'Etat préfet de la Somme recevait du marquis de Piennes, chambellan de l'Impératrice, une dépêche qui lui annonçait l'arrivée de Sa Majesté par le train de dix heures quarante minutes.

L'auguste souveraine, obéissant à un de ces élans spontanés d'un grand cœur et d'un cœur si bon, et touchée des nouvelles qu'elle se faisait remettre plusieurs fois chaque jour de la situation de notre ville, avait voulu donner une preuve de sa généreuse sollicitude aux affligés, soutenir le courage de ceux qui se prodiguaient, remettre ceux qui étaient dévoués.

A dix heures quarante minutes, Sa Majesté arrivait à la gare. Là se trouvaient plusieurs des fonctionnaires les plus élevés, avertis par M. le préfet de la venue précipitée de l'Impératrice.

Refusant de prendre même quelques instants de repos à l'hôtel de la préfecture, Sa Majesté, qui s'était fait accompagner seulement d'une dame de confiance, M^{lle} la comtesse de Lamoignon, et d'un chambellan, M. le marquis de Piennes, voulut se rendre immédiatement à l'hôtel-Dieu.

Elle y fut reçue par MM. les administrateurs, M. le docteur Taverne, médecin en chef, et M. Alexandre, médecin des épidémies, chargé du service des militaires.

L'Impératrice s'arrêtait au lit de chaque malade. Elle prend leur main humide, elle se baisse pour écouter leur voix faible, sans que son courage se laisse un seul instant. Deux heures après sa visite, les malades appelaient leurs infirmiers ou les administrateurs de l'hospice, pour leur redire les bonnes paroles qui, relevant leur moral, semblaient en même temps les avoir rappelés à la vie.

A sa sortie, deux pauvres petits enfants, rendus presque sans connaissance, lui sont présentés par M. le préfet. « Je les adopte », dit-elle. Les larmes viennent aux yeux de tous à ces mots simplement dits.

On rentre à la préfecture. Après un rapide déjeuner, l'Impératrice se rend successivement à la maison de charité de rue de Neuchâtel, les Petites-Sœurs des Pauvres, où elle trouve pour M. le docteur Dhilly, si cruellement éprouvé, de ces douces consolations qui touchent parce qu'elles sont l'expression d'un sentiment vrai ; de là, aux maisons de charité du quartier Saint-Léon et de la rue de Gressat, en passant par cette admirable maison Coccotte, que toutes les villes nous envient, qu'aucune ne possède aussi parfaitement organisée.

L'heure du départ était arrivée. De nombreux fonctionnaires, de nombreuses familles de fonctionnaires se pressaient à la gare. Mais l'Impératrice, qui était venue pour les malades, n'avait pas insisté à donner à qui se portait bien. Elle ne put que les saluer rapidement. Apercevant S. G. M^{re} l'évêque d'Amiens qui s'était rendu, lui aussi, près du wagon : « Soignez votre sainte », lui dit-elle d'un ton affectueux.

Le signal est donné. Près de Sa Majesté sont installés dans le wagon M. le conseiller d'Etat préfet de la Somme et M^{re} Cornuau ; il était juste qu'ils fussent l'un et l'autre à l'honneur après avoir été à la peine ; car qui ne sait avec quel dévouement M. et M^{re} Cornuau, qui accompagnèrent l'Impératrice dans toutes ses visites, avaient déjà visité eux-mêmes non-seulement tous les établissements publics, mais les maisons les plus pauvres et les plus cruellement frappées des quartiers les plus maltraités ?

En quittant M. le conseiller d'Etat préfet et M^{re} Cornuau à la gare de Longueau, M. l'Impératrice emportait de nombreuses supplices ; en même temps elle laissait une somme considérable, et, mieux que des secours matériels, le souvenir d'un grand cœur, et cette impression ineffaçable qui laisse après elles la beauté, la bonté, la puissance, s'effaçant dans la simplicité.

Bien que la visite de l'Impératrice n'ait pas été annoncée, sa présence fut rapidement connue : partout Sa Majesté fut accueillie avec les effusions les plus touchantes de la reconnaissance. Partout sur ses pas se pressait une foule attendue, chez qui l'admiration faisait taire le douleur, et qui ne cessait d'exprimer la reconnaissance des larmes de l'Empereur et du Prince Impérial. A ces cris de reconnaissance de la population aimait à mêler le nom de M. et de M^{re} Cornuau.

Le Ministre de l'Intérieur a reçu du préfet de la Somme la dépêche suivante :

La visite de S. M. l'Impératrice à Amiens a produit la plus vive et la plus profonde impression. La touchante et courtoise sollicitude de Sa Majesté a gagné et ému tous les cœurs. La population a suivi avec une émotion si vive, si sincère, le mouvement de l'Impératrice de l'Empereur et du Prince Impérial. A ces cris de reconnaissance de la population aimait à mêler le nom de M. et de M^{re} Cornuau.

Le chiffre des décès d'hier est un peu moindre que celui du jour précédent ; il est de 67 au lieu de 84. C'est un heureux présage, que la population s'ait à rapprocher de la visite de S. M. l'Impératrice.

Par décision impériale du 16 juillet 1866, M. Gaudier de la Rivière, capitaine de frégate, a été nommé au commandement de l'avis à vapeur *Magicien* et de la station navale des bouches du Danube.

NOUVEAUX EUROPE.

Les autres renseignements suivantes ont été reçues à San Francisco.

Léonard, 5 septembre. — La première conférence spéciale, pour l'exploration de la piste à travers la Vénétie à la mer, les arrangements entre l'Autriche et l'Autriche pour le transfert de la Vénétie à l'Italie et l'évacuation du quadrilatère par les Autrichiens font des progrès.

Florence, 8 septembre. — La conférence entre les plénipotentiaires d'Autriche et d'Italie avance lentement. Le gouvernement italien a lancé un décret qui renvoie des leurs forces 50,000 hommes.

Vienne, 11 septembre. — Le ministre de la marine autrichien a donné l'ordre à la flotte de l'Adriatique, maintenant à Trieste, de se rendre à Pola et à Fiume. La station navale actuelle doit être désarmée.

Néologie.

Les journaux de la Marine nous apprennent le décès, à Paris, de M. Georges de Coles, commissaire adjoint de la marine au ministère, trésorier particulier de Saint-Pierre (Martinique).

M. de Coles avait rempli à Tahiti les fonctions d'ordonnateur. Par son caractère loyal et son affabilité, il avait su se faire apprécier et aimer de tous ceux qui le connaissaient.

ILE TAHITI.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE.

(Voir le Messager du 2 octobre).

De Papeete à Papeete, on rencontre toujours les mêmes roches volcaniques. Au milieu de la route, la bande de terrain, qui est coupée par une pointe qui s'avance jusqu'à la mer; un peu plus loin, la route passe en un point où l'on voit surgir des collines assez nombreuses et assez abondantes pour donner naissance à une petite rivière. Les rochers croient, ce qui est du reste très-possible, que ces sources viennent du lac de Vaitara. Après avoir dépassé ce point, la bande de terrain s'élargit considérablement, et on aperçoit en face de soi la presqu'île aux montagnes régulièrement inclinées.

A Papeete, le sol est vaste et fertile. Nous remontons la vallée de l'Avanui, le secteur sous les bords de la rivière, et les rochers composés sont toujours les mêmes. Cette vallée offre une végétation plus particulière: elle est, en effet, essentiellement composée de bouquets épais et élevés de bambous.

Au nord de Papeete, par la route de Taravao, à Telesu, se rencontrent des argiles provenant de la décomposition d'une roche trapézoïdale qui affecte la forme sphéroïdale ordinaire; elle est traversée par de petites filons contenant un silicate magnésien blanchâtre, tendre, translucide et onctueux. Des roches scoriées sont aussi intercalées entre les bancs de la roche trapézoïdale.

L'isthme de Taravao qui sépare l'île Tahiti de la presqu'île de 2,200 mètres environ de largeur. Dans le milieu il présente un cône assez bas qui renferme deux terres; ce cône se compose principalement de roches ou argiles provenant de la décomposition de roches volcaniques que nous connaissons. C'est, du reste, à la suite de la transformation de ces roches en argile qui s'est formé cet isthme, car les eaux ont pu facilement, quoiqu'à une grande distance, entraîner dans leur cours les argiles provenant de cette décomposition.

De Vaitara, continuant notre voyage vers le sud, nous entraînons dans la presqu'île, dont nous finis le tour en commençant par la côte ouest.

De Taravao à Vaitara, la bande de terrain est étroite. Après Telesu, la route traverse des argiles grises abondantes, qui avaient été prises pour du kaolin, mais offrent tous les caractères des scories, c'est-à-dire des argiles provenant de la décomposition de roches basaltiques. Elles sont facilement fissurées au chapeau en un émail noir. Ces scories se présentent quelquefois en blocs arrondis assez tapageux.

En quittant les roches précédentes, nous nous trouvons en face des premiers terrains de transport anciens que nous passons jusqu'à la rencontre; c'étaient des podolites assez grossiers provenus par la place à des grès; la direction de ces bancs était N.-E. et S.-O., leur inclinaison étant de 30° vers le N.-O. A quelque distance les inclinaisons des bancs passent brusquement au S.-E. sans que les directions soient changées. Ces grès existent en plusieurs points; en d'autres endroits ils offrent des failles ou des glissements assez considérables. Les grains composés sont des basaltiques et des fragments de roches pyroclastiques que nous avons rencontrés le plus souvent vers l'intérieur de l'île. De petites collines remplies de concrétions calcaires se montrent en abondance au milieu de ces podolites; le foin que nous y trouvons, qui paraît être un polygène, est entouré de ces concrétions.

Les bancs scoriés ont une grande largeur et s'abaissent dans la mer; on ne les voit que le long du rivage que pendant quelques centaines de mètres.

Après avoir dépassé ces bancs, les basaltiques se montrent en abondance. Il est probable que c'est cette roche et aux roches récentes des trapps et scories dont nous aurons bientôt occasion de parler, que l'on doit attribuer le cliquetement des bancs de podolites; le temps nous a manqué pour nous en assurer.

Les sables du rivage en ces points sont percés par la présence d'abondants grains métalliques, brillants, noirs, qui paraissent être du fer titané.

A partir de Teahupo jusqu'à Tautira, la bande de terrain est à peu près nulle; les montagnes offrent une solée quelconque ou se reflètent sur des chaînes aux contours bizarres; elle est la chaîne de montagnes appelées Vaitara, étendue un peu avant d'arriver à la pointe sud de la presqu'île.

Au sud de la presqu'île, la mer vient briser avec une très-grande force contre la base des montagnes qui s'élèvent à la mer; le passage par terre est alors à peu près impossible, et par mer il offre aussi beaucoup de danger, car la violence des lames est telle que la plus petite erreur du pilote peut faire briser l'embarcation sur les rochers. Les navigateurs, selon leur habitude, ont commencé ce passage par une légende: ils racontent qu'un jour, lorsqu'un pilote de passage par là, se trouvant à cette pointe, un petit vieillard blanc, mais extrêmement agile, s'avancant sur les rochers déchiquetés qui bordent la mer, et se mettait à danser, mais si bien et d'une façon si étrange que les malheureux voyageurs étonnés laissaient un instant leurs

pages immobiles. C'était assez pour que la lame pût venir et brayer contre les rochers et matelots et pirogues; à la grande joie du périple vieillards.

Pour après avoir débarrassé la pointe sud, on se trouve en face d'un enfoncement dans les rochers, nommé *Taravao*. Là habite toute une famille indigène, vivant principalement de poisson et de coquilles. Cette anfractuosité est en quelques points recouverte d'une calcaire magnésienne d'un blanc grisâtre, très-tendre et déposée là par les eaux. La montagne est formée de conglomérats et nous sommes en face de beaux cristaux de pyroxène.

De là jusqu'à Taravao, ce ne sont plus que cônes plus ou moins élevés, généralement arrondis; ils se présentent souvent par des rivières, tripartites, appuyés contre une chaîne dont la ligne de faite est parallèle à la ligne qui jointerait leurs sommets; et des cônes plus ou moins élevés les relèvent à la chaîne principale, tandis qu'entre eux passent des ruisseaux qui prennent naissance dans la montagne du deuxième plan.

A partir de Taravao, la côte est de Tahiti n'offre qu'une bande de terrain peu considérable; on rencontre d'abord une escarpure à pic au bord de la mer, nommée Onagoto (sable court); il se peut voir bien exactement la constitution du sol; ce sont des lits argileux de lamelles, de dolérites, de granites, etc. Ces lits sont à peu près horizontaux; entre chacun d'eux il y a un certain temps d'interposition dans les coulées, car la surface de chaque nappe a été usée comme par le passage de courants (c'étaient peut-être des courants de lave); quelquefois même il y a des lits de galets trassés.

A Hina, rien de particulier dans la nature du sol; quelques rochers se montrent sur les hauteurs.

Enfin, les roches pyroclastiques sont tenues et granitiques. Ici nous arrivons à Papeete. On se trouve la plus grande vallée et la plus grande rivière de l'île; nous n'osons pas beaucoup de foir pour visiter la constitution géologique de ce point, qui présente cependant des différences notables avec les roches jusqu'à présent; on remarque des dolérites, des basaltiques avec des roches variées encore indistinctes, mais susceptibles d'un beau poli, des roches sphéroïdes et calcifères, tenant aussi des gènes de chaux carbonatée, etc. Il serait très-intéressant et utile de remonter jusqu'aux bancs d'où proviennent ces différentes roches, dont quelques-unes pourraient être avantageusement employées dans les constructions.

De Papeete à Hapape, rien de particulier; mais dans ce dernier village nous interprétons nous avons vu l'existence d'une grotte qui n'avait jamais encore été visitée par les Européens et dans laquelle les habitants n'ont point pénétré; nous nous sommes empressés d'y aller la visiter.

L'entrée se situe non loin du bord de la mer, auprès d'Hapape et près du chemin de clôture; il faut gravir verticalement neuf mètres le long d'un mur de rochers; cette section s'effectue au moyen d'une corde qu'un natif alla attacher au tronc d'un arbre qui pousse justement au-dessus de l'ouverture de la grotte. Nous étions munis de bougies, de cordeaux pour mesurer les longueurs et d'une bouzelle.

L'entrée de la grotte est formée d'un anneau elliptique de basalte, entouré de coulées de laves, de scories et de trachytes; la largeur à l'entrée est de 1950 et la hauteur 0'60. On se serait en présence d'une galerie bâtie à mains d'hommes et avec beaucoup de soin dans le roc; nous étions en présence d'une lende d'un vent à la fois plus curieuse, c'est-à-dire d'une galerie qui était créée la nature et par laquelle s'écoulaient autrefois de constants ruisseaux de laves et de scories. Les parois intérieures sont polies comme par un long frottement et dans certains points lisses recouvertes d'un vernis; on se communique de l'extérieur au long tube s'est aussi élevée en plusieurs points sous les actions successives de chaud et de froid auxquelles il a été soumis. Le sol de la galerie, qui remonte avec une pente de 10° environ, est rempli de scories, qui se sont condensées à vers la fin de l'érupition; ces scories, d'un rouge noirâtre, sont arrondies, coniques, et offrent une identité parfaite de forme avec les laves qui s'écoulent des hauts-fourneaux au coke dans certains cas de mauvaise allure; ces scories en certains points sont recouvertes d'une croûte blanche trassée-analogue à l'opale.

La direction générale de cette bouche a été le N. 45° E. et S. 45° O.

Au bout de 18 mètres, la largeur de la galerie est de 1'50; la hauteur, 1'20.

A 42 mètres, la hauteur est de 2 mètres; la largeur 1'40.

A 66 et 82 mètres, la galerie tourne un peu sur la gauche; le tournant a retenu des scories qui encombrant en partie le fond de la galerie.

A 136 mètres, la hauteur est de 2'50; la largeur, de 2 mètres. Enfin, à 309 mètres, la hauteur de la galerie n'est plus que de 0'45, la largeur étant 1'20.

A cause de la difficulté de s'avancer sous une voûte aussi basse, nous nous sommes arrêtés là. De nous nous sommes tout d'abord exhortés à nous en avoir pas observé et nous nous sommes dit: si nous ne pouvons en extraire un qui change l'air peu à peu, puisque l'air que nous respirons à cette distance assez grande, bien que chaud, paraissait pur et ne nous fatiguait pas.

Il est probable que cette bouche se communique avec un cratère qui se trouverait donc à une certaine distance de la vers l'intérieur. Cependant la présence d'un cratère dans ces parages n'a jamais encore été signalée; il est vrai que son ouverture a pu être bouchée par la végétation ou particulièrement comblée par des éboulements ou des débris transportés... Nous croyons néanmoins que des recherches dans ce sens amèneraient la découverte du cratère par lequel sont venues au jour toutes ces laves, scories, etc.; que l'on rencontre près du bord de la mer.

Après avoir dit que nous nous arrêtons à l'entrée une petite pyramide adossée contre une dalle percée et formée de pierres superposées. Nous sommes d'abord que c'était le résultat d'un éboulement de la voûte; mais en regardant de plus près, il nous fut facile de reconnaître que nous étions en face d'un travail humain et d'un ouvrage ou monument que les Tahitiens élevaient à leurs dieux.

En sortant de la grotte, nous fîmes appeler les vieillards de Hapape, et voici ce qu'ils nous racontèrent sur cette grotte:

Il y a bien longtemps vivait dans le village de Hapape une vieille femme appelée Hina, qui était réputée pour ses sorcelleries. Elle avait une belle jeune fille, Hana, qu'un jeune homme, Monahere, voulait épouser, mais on ne sait pour quelle cause la vieille Hana s'opposait.

20/10/1866